

Les clauses sociales



Contexte

Le Conseil départemental de la Creuse a décidé, dans le cadre de son Pacte Territorial d'Insertion et d'Emploi, de promouvoir le recours aux clauses sociales au sein des marchés publics et privés, tous maîtres d'ouvrages confondus.

Grâce à l'appui du Fonds Social Européen, il dispose, depuis 2013, à la Direction Insertion Logement d'un facilitateur des clauses sociales, chargé de mettre en œuvre et d'animer le dispositif auprès des maîtres d'ouvrage, des entreprises titulaires des marchés, des partenaires locaux de l'emploi, de la formation et de l'insertion, et d'être le lien privilégié de tous ces acteurs en ce qui concerne les considérations sociales.

Le principe du dispositif de la clause sociale, est de permettre à des personnes éloignées de l'emploi de « remettre un pied » dans le monde du travail, en leur offrant la possibilité d'intégrer les entreprises titulaires de marchés. En intégrant ces entreprises, les salariés en insertion auront la possibilité de monter en compétences en réalisant des formations ou en passant des qualifications, ce qui leur permettra in fine d'avoir la possibilité, soit d'intégrer les entreprises dans lesquelles ils étaient positionnés, soit de se positionner sur le marché du travail.

Méthodologie

- Réunion annuelle qui rassemble tous les facilitateurs de la Nouvelle-Aquitaine et les coordonnateurs régionaux
- Réunion trimestrielle entre facilitateurs de l'ex-Région Limousin, pour échanger sur les pratiques communes et les marchés communs
- Echanges avec les maîtres d'ouvrage du département pour inclure des clauses sociales dans leurs marchés
- Signature de partenariat entre le Conseil départemental et les maîtres d'ouvrage
- Prise de contact avec les entreprises pour les informer des modalités de mise en œuvre de la clause au sein de leur entreprise
- Lien avec les structures du territoire (ACI, AI, ETTI, EA, ESAT, GEIQ, etc.)
- Lien avec les prescripteurs (CISP du Département, France Travail, Mission Locale de la Creuse et CAP Emploi).

Exemples de marchés contenant des clauses sociales

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DORSAL :

- Marché échelonné sur 10 ans
- 86 968 heures d'insertion réalisées, soit 54 ETP
- 68 personnes recrutées, soit en moyenne 1 279 heures par personne
- Plusieurs canaux de recrutement, notamment via le GEIQ BTP 23
- 7 embauches en CDI

Chiffres clés

2023

- **23 174** heures d'insertion tous dispositifs confondus
- **79** participants (74 hommes, 5 femmes)
- **46** marchés contenant une clause sociale
- **12** maîtres d'ouvrage accompagnés

2024

- **13 080** heures d'insertion tous dispositifs confondus
- **121** participants (74 hommes, 5 femmes)
- **42** marchés contenant une clause sociale
- **10** maîtres d'ouvrage accompagnés

ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Marché de 4 ans
- 4 090 heures d'insertion réalisées par des structures de l'Insertion par l'Activité Economique dans le cadre de marchés réservés

- 49 personnes ayant travaillé sur ce marché

RÉALISATION DE TRAVAUX SUR VOIES FERRÉES AVEC LA SNCF :

- Marché de 7 mois
- 534 heures d'insertion réalisées
- 5 participants recrutées via l'ETTI ACTO Insertion

DÉMOLITION DE LA TOUR BRÉSARD AVEC CREUSALIS :

- Marché de 11 mois
- 3 555 heures d'insertion réalisées
- 20 participants, soit en moyenne 178 heures par participant
- 10 personnes issu d'un QPV

Focus sur la matinée du 19 juin 2025 dédiée aux clauses sociales



Une matinée d'information a été organisée le 19 juin 2025 par les services du Département, au Lycée Agricole d'AHUN. Cette matinée avait pour but de promouvoir le dispositif des clauses sociales auprès des maîtres d'ouvrage publics et privés.

Plusieurs thématiques ont été abordées, dont la définition de la clause sociale, le rôle et la place du facilitateur, les modalités de mise en œuvre pour les entreprises et les différents types de clauses mobilisables au sein d'un marché.

C'était également l'occasion de présenter un état des lieux de la clause sociale en Creuse, avec les chiffres des années 2023 et 2024.

La matinée a été conclue par la signature d'une convention de partenariat entre le Conseil départemental et ENEDIS, qui permet de mettre à disposition le facilitateur auprès des maîtres d'ouvrage qui le souhaitent, afin de les accompagner dans la mise en place des clauses sociales dans leurs marchés.

Cette manifestation aura rassemblé environ 50 participants : maîtres d'ouvrages, représentants de l'Etat, représentants des chambres consulaires, partenaires de l'insertion par l'activité économique et du handicap, prescripteurs, facilitateurs de l'ex-région Limousin, différentes directions du Département, etc.



Contact du facilitateur

Jérémie HARDY

Pôle Cohésion Sociale

Direction de l'Insertion et du Logement

13, Rue Joseph DUCOURET

23000 GUÉRET

05 44 30 29 28

jhardy@creuse.fr

direction.insertionlogement@creuse.fr



Cofinancé par
l'Union européenne

s'engage
l'Europe
en Nouvelle-
Aquitaine